

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Délibération n° DB 2025-125.**

Date de la convocation : 11/12/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 19

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents :** Mesdames Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et Messieurs Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, René SALEZ, Vincent THIERION et Benoît SINGLIT.

**Représentés :** Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à Mme Danielle ANDREY, M. Yann DUGARD donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Vincent THIERION.

**Secrétaire de séance :** M. Tony BESANCON.

**OBJET : AVENANT N°1 : MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE MISE EN QUARANTAINE DES ANIMAUX – LOT N°1 « GROS-ŒUVRE (GO) »**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu la délibération DB2025-062 en date du 19 septembre 2025 attribuant les marchés de travaux de construction d'un bâtiment de mise en quarantaine des animaux,

Monsieur le Président informe que dans le cadre du marché de travaux de construction d'un bâtiment de mise en quarantaine des animaux, les travaux modificatifs suivants sont nécessaires :

Modification avec incidence financière :

- **Lot n° 1 « Gros-œuvre » :** Travaux modificatifs pour une plus-value de **14 500€ HT** relative à la Fiches de Travaux Modificatifs (FTM) n° 1 relative à :
  - o *Fourniture et mise en œuvre de gros béton pour combler des cavités dans le sol vous fondation*
  - o *Renforcement de ferrailage pour rigidifier les semelles de fondations (sur demande du contrôleur technique)*
  - o *Coffrage des semelles filantes*
  - o *Moins-value pour béton de propreté de l'offre de base*
  - o *Remise commerciale demandée*
  - o *.../...*

Ces travaux supplémentaires sont dû à la découverte de cavités dans le sol lors des terrassements des semelles de fondation.

L'étude de sol n'a pas permis de détecter ces cavités au préalable

Le choix de remplir ces cavités de gros béton a été fait pour maintenir le planning de la construction (contrainte par les ouvertures du parc au public).

Le Bureau est informé que le montant du contrat initial du lot n°1 est de : **111 364.21 € HT.**

Les modifications susmentionnées n'entraînent pas de majoration des délais.

Après en avoir délibéré, le Bureau, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant augmentant le montant global et forfaitaire des travaux de construction d'un bâtiment de mise en quarantaine des animaux,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

*Le secrétaire de séance,*

**Tony BESANCON**

Le Président,



**Benoit SINGLIT**